

MAINCY

DEMAIN



JANVIER 2024



**4 - LES ACTIONS COMMUNALES
LA SÉCURITÉ**

5 - URBANISME - TRAVAUX

7 - VALORISATION VILLAGE

10 - ENFANCE ET JEUNESSE

14 - LA VIE LOCALE

15 - TRANSPORTS



2023 s'est achevée, année sombre pour beaucoup d'entre nous. Qu'il s'agisse de la situation géopolitique, des faits divers, de l'actualité économique ou encore des prévisions climatiques, tout semble porter au pessimisme.

Il s'avère que la société tout entière, politique mais pas seulement, soit prise dans une spirale dépressive qui conduit inéluctablement à augmenter le niveau d'agressivité des individus, ce qui développe massivement solitude, violence et solutions de court terme. Les médias d'information en continu comme les médias sociaux jouent un rôle particulièrement délétère dans ce domaine.

Et pourtant, je pense qu'il ne faut pas céder à cette morosité. Au quotidien, ce sont aussi de belles réussites. 2023 a été l'occasion d'avancer collectivement sur des projets d'intérêts majeurs pour la commune, des valeurs généreuses partagées par le plus grand nombre. En 2024, les perspectives de travail restent grandes et importantes et l'ensemble des élus est mobilisé pour faire avancer les dossiers municipaux.

Il est de notre devoir d'agir, à notre niveau, et de nous mobiliser à hauteur de nos capacités, notamment par notre devoir de participation à la vie démocratique. Les Élections Européennes seront organisées le dimanche 09 juin 2024. Je vous invite à vous rendre aux urnes pour faire entendre vos voix et convictions en élisant les 81 eurodéputés qui représenteront la France au Parlement Européen.

Je profite de cet édito pour vous informer que Monsieur Charles GOLDSTEIN, artiste peintre demeurant à Maincy depuis 43 ans a fait don de

son patrimoine immobilier et artistique au Conseil départemental de Seine-et-Marne, afin qu'il devienne un lieu d'art et de mémoire.

Soyez assurés que les membres du Conseil Municipal, les agents municipaux et moi-même seront encore à vos côtés pour défendre l'intérêt commun et la qualité de vie sur notre territoire.

Il nous appartient collectivement de continuer à faire de Maincy une ville ouverte aux autres, active et attractive à son histoire et à son identité. Les crises nous ont enseigné le caractère précieux des relations humaines, des instants partagés et du bien vivre ensemble.

Je souhaite que 2024 soit une année de retour à la paix en Europe, de progrès et d'avancées pour une planète plus économe en énergie et plus verte. "Liberté, égalité, fraternité", une belle devise à faire vivre ensemble.

En 2024, restons unis et bienveillants
Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Votre Maire
Alain Plaisance

Directeur de la publication : Le Maire, M. Alain PLAISANCE
Charte graphique et mise en page : la commission communication
Impression : Melun Impressions
Distribution : Équipe municipale



PANNEAUPOCKET

Informe et Alertes les habitants



@maincy_villagedecaraterre

Instagram



LE PONT DE MAINCY

Le pont de Maincy, rendu célèbre par le Peintre Paul Cézanne (1839-1906), est situé dans le bas de Trois Moulins, il traverse l'Almont, marquant la limite des communes de Maincy et Melun. Paul Cézanne a peint cet endroit alors qu'il séjournait à Melun en 1879. L'œuvre est importante car elle marque un tournant décisif dans l'expression de l'artiste qui rompt avec l'impressionnisme, elle est aujourd'hui exposée au musée d'Orsay. À noter que ce n'est qu'en 1950 qu'un professeur de dessin reconnaît le lieu et intervient pour que ce tableau retrouve son vrai nom : « Pont de Maincy » nommé auparavant « Pont de Menncy » en raison probablement de l'accent méridional de son auteur.

Afin de restaurer ce célèbre ouvrage, la commune a déposé une candidature auprès de l'état dans le cadre du dispositif « programme pont national 2 ». Maincy fait partie des 4 000 premières communes ayant répondu à l'appel à projet. C'est la raison pour laquelle, nous avons le plaisir de vous informer que notre candidature a été retenue.

Dans le cadre de ce programme, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a missionné l'Apave pour réaliser un diagnostic, un premier rendez-vous a eu lieu le 09 janvier 2024.

Le « Programme National Ponts Travaux » peut subventionner jusqu'à 60 % les travaux de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.



PARTENARIAT POLICE / MAIRIE DE MAINCY

Une convention de partenariat entre la commune et la Police Nationale. Au terme de plusieurs contacts entre les services de la Police Nationale et la municipalité, il a été décidé de proposer une convention de mise à disposition de sites.

Ce partenariat s'inscrit dans la logique des actions déjà engagées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette convention a pour objectif de mettre à disposition de la police nationale des lieux d'entraînements de simulation d'intervention. Ces derniers fourniront aux équipes des forces de l'ordre un apprentissage

aussi proche que possible de la réalité de terrain, dans des situations telles que des prises d'assaut de lieu avec ou sans otages. Les lieux d'entraînement retenus sont le Presbytère et l'ancien stade.

Ce partenariat a pour avantage de consolider nos relations avec la police nationale d'une part, et permettra d'autre part d'augmenter la présence policière sur la commune.

Commission de M. Stéphane FONDANESCHES (1er Adjoint), M. Alain PLAISANCE (Maire), M. Eric BODINIER (Adjoint) et M. William LHERMIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – LOI APER – ZONE D’ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES, PROPOSITION DE SITES



Afin d’accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l’adhésion des projets dans les territoires, la loi d’accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (dite Loi APER) fait de la planification territoriale une disposition majeure en remettant les communes au cœur du dispositif.

Cette Loi prévoit que les communes puissent définir, au plus tard le 31 décembre 2023, et après concertation des habitants, des zones d’accélération favorables à l’accueil des projets d’énergies renouvelables (article L.141-5-3 du code de l’énergie).

La commune a lancé, par délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2023, une concertation du public du 20 novembre 2023 à 9h00 au 4 décembre 2023 à 17h00 inclus. Le bilan de cette concertation a été présenté et voté à l’unanimité en conseil Municipal jeudi 7 décembre.

Vous pourrez trouver tous les éléments de la concertation et la délibération complète sur le site de la Mairie dans l’onglet « environnement ».

Commission de Mme Ludivine BOULAY MOUZON (Adjointe), M. Alain PLAISANCE (Maire), Mme Emmanuelle COUPARD, M. Jean-Charles DE VOGÜÉ, M. Dominique BALDUCCI et M. Emmanuel COURTAY.

PASSERELLE DE MAINCY -LIAISON DOUCE

En avril 2023, dans le cadre de la liaison douce, les travaux diligentés par la communauté d’agglomération Melun Val de Seine commençaient, nous avons alors tous pu constater avec désolation la mise en place d’une passerelle démesurée, dénaturant complètement le site.

Après avoir alerté les différentes instances et rencontré sur site l’ancien Président, Louis Vogel de la CAMVS, les travaux ont été interrompus à la demande des Grands Sites de France, qui travaillent actuellement avec la DDT, les services de l’agglomération de Melun en concertation avec les élus de Maincy sur de nouveaux croquis de la future passerelle.



Commission de Mme Ludivine BOULAY MOUZON (Adjointe) et Commission de M. Eric BODINIER (Adjoint) M. Alain PLAISANCE (Maire), Mme Emmanuelle COUPARD, Mme Martine BOUCHERON, M. Jean-Charles DE VOGÜÉ, M. Dominique BALDUCCI et M. Emmanuel COURTAY.



TRAVAUX DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Une ville accessible à tous, accueillante et inclusive

Extrait de la loi 2005, article 2 « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

L'accessibilité des lieux publics est un enjeu essentiel pour notre société. L'ordonnance et le décret de novembre 2014 sont venus renforcer la loi de 2005, imposant à tous les établissements et lieux recevant du public de permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite ou handicapées.

C'est dans ce cadre que la commune s'est engagée dans la mise en place d'une rampe d'accessibilité à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.



Ce projet comporte plusieurs phases :

- Mise en place d'une commission composée d'élus
- Etude du projet par la commission pour une proposition aux membres du conseil
- Estimation du coût des travaux
- Validation par délibération du projet en conseil municipal
- Elaboration d'un avant-projet sommaire (APS) par un architecte
- Présentation du projet aux architectes des bâtiments de France (ABF) pour avis et validation
- Demandes de subventions
- Notification des subventions accordées (99 783.20 €)

- Etude de sol
- Lancement d'un appel d'offres auprès des entreprises
- Commission d'appel d'offres après analyse de ces dernières et choix de l'entreprise attributaire
- Démarrage des travaux
- Suivi des travaux
- Réception des travaux
- Demande du paiement des subventions

Au regard de ces différentes démarches obligatoires, un projet peut s'inscrire dans une durée moyenne de 3 ans voire plus.

Pour exemple, ce projet a démarré en 2018, la réception des travaux est prévue pour fin janvier.



Commission de M. Eric BODINIER (Adjoint), M. Alain PLAISANCE (Maire), Mme Ludivine BOULAY MOUZON (Adjointe), Mme Martine BOUCHERON, Mme Emmanuelle COUPARD et M. Jean-Charles DE VOGÜÉ.

DU CÔTÉ DU GÎTE « LE CLOS DES LILAS »

La commission « Valorisation du Village » travaille tout au long de l'année au bon fonctionnement de notre beau gîte, il est important de maintenir une continuité des services pour une clientèle touristique de plus en plus exigeante. Pour information, le coût du fonctionnement du gîte est assuré par les revenus des location.



Le Clos des Lilas a été loué 42 fois en 2023.

Nous sommes fiers des retours de nos clients, voici quelques-uns des derniers avis sur google en 2023 :

« **EXCELLENT 4.9 (41 AVIS)** »

Un gîte agréable et confortable

Le gîte est idéal pour un séjour en famille : 3 salles d'eau pour 5 chambres, une grande cuisine, un grand salon et un espace extérieur très convivial également (malheureusement, fin octobre, on n'en a pas trop profité). C'est propre, neuf, bien agencé, bien décoré. Nous avons également apprécié de pouvoir le louer pour 2 nuits seulement (beaucoup de gîtes doivent être loués du samedi au samedi).

Un super week-end au clos des Lilas

Un excellent séjour dans un cadre idyllique. Nous avons passé un très bon week-end en famille pour fêter mon anniversaire. Le gîte est spacieux, les chambres sont très bien confortables, une belle cuisine et un bon salon très agréable. Avec le beau, nous avons pu faire un barbecue et profiter de l'espace extérieur. La terrasse est très pratique pour un bon petit déjeuner. Nous souhaiterions revenir y passer un séjour. Et un grand merci pour l'accueil.

Séjour entre amis

*Gîte agencé avec goût .Idéal pour des rencontres entre amis ou en famille.
Village agréable .*

Commission de Mme Ludivine BOULAY-MOUZON (Adjointe), Mme Martine BOUCHERON, Mme Anne MADJLING, Mme Mélanie TOUCHARD et de Mme Emilie BOISSON.



EGLISE «SAINT ETIENNE » :

Après une année d'étude très poussée réalisée par un cabinet d'architectes du Patrimoine, nous avons reçu le diagnostic complet de l'église en décembre 2022. Ce dernier nous a fait prendre conscience des travaux de très grande ampleur qui nous attendaient et du budget colossal que cela allait représenter. Les travaux seront fragmentés en différentes phases sur plusieurs années. Les plus urgentes sont la mise « Hors d'eau » et « Hors d'air ».

Si à ce jour, les choses semblent stagner, c'est que nous dépendons des subventions pour réaliser les travaux. Nous sommes dans l'attente du retour de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui doit donner un avis sur ce diagnostic. Ce dernier nous permettra de solliciter les différentes institutions susceptibles de nous accompagner financièrement sur cette restauration.



MARCHÉ DE NOËL 2023 :

C'est sous une pluie diluvienne que s'est déroulé le marché de Noël de Maincy, le 9 décembre dernier. Malgré ces conditions météorologiques, les commerçants ont répondu présents. En effet, nous avons cette année plus de 30 exposants sur le marché.

La commission Valorisation du Village tient à remercier vivement l'équipe de bénévoles qui nous ont aidé pendant les 2 jours d'installation et de démontage. Nous saluons la participation toujours aussi dynamique des écoles et de la chorale « Arpège » de Maincy.

Les chants des enfants suivis de notre traditionnelle illumination des sapins ont rassemblé une très grande foule.

Pour 2024, nous réfléchissons à différentes solutions et nous comptons sur vos avis :

- Pensez-vous qu'il serait bien de faire le marché sur 2 jours ?
- En cas d'intempéries faut-il envisager de le faire en intérieur ?

Merci de nous faire part de vos retours à l'adresse mail suivante : mairie@maincy.fr



Commission de Mme Ludivine BOULAY-MOUZON (Adjointe), M. Alain PLAISANCE (Maire), Mme Martine BOUCHERON, Mme Anne MADJLING, Mme Mélanie TOUCHARD et de Mme Emilie BOISSON.

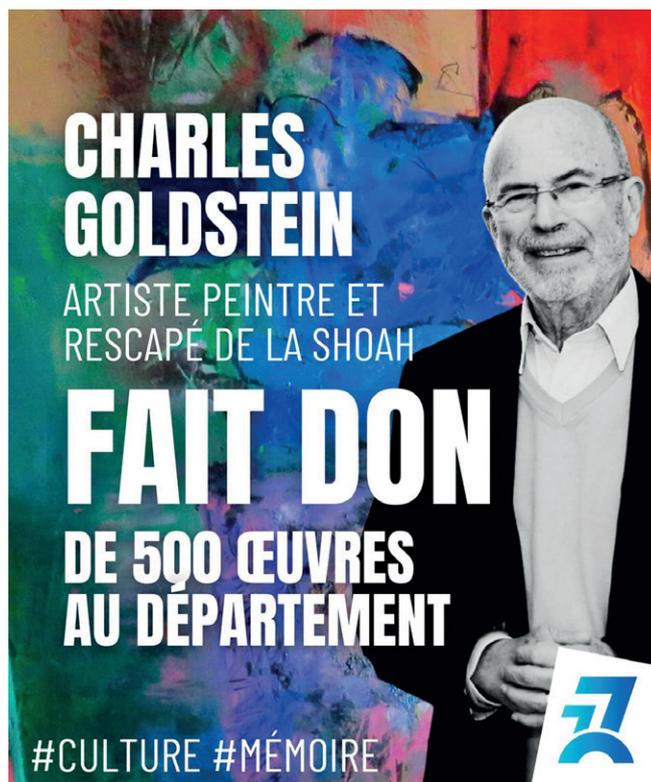
UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES ET UN LIEU DE RENCONTRES ET DE MÉDIATION À MAINCY

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris le don de Charles Goldstein et de son épouse au conseil départemental. Ce geste d'une très grande générosité aura un impact important pour notre village, il conforte notre intention de voir Maincy rayonner par son histoire et son patrimoine.

La « Ferme de la Bordière » à Maincy, évaluée à 500 000 €, ainsi qu'une collection d'environ 500 toiles estimée à plus de 1,5 M€ ont été transmis au moyen d'une donation avec réserve d'usufruit.

Le Département s'engage en contrepartie à perpétuer la mémoire de l'artiste et à transmettre aux générations futures un héritage, non seulement artistique, mais surtout mémoriel.

« La Ferme de la Bordière » deviendra un haut lieu d'art et de mémoire et prendra ainsi toute sa place dans la politique culturelle et patrimoniale du Département.



**CHARLES
GOLDSTEIN**

ARTISTE PEINTRE ET
RESCAPÉ DE LA SHOAH

**FAIT DON
DE 500 ŒUVRES
AU DÉPARTEMENT**

#CULTURE #MÉMOIRE



Toujours dans le cadre du devoir de mémoire, la commission Valorisation du Village souhaite organiser une commémoration pour le 80^{ème} anniversaire de la Mort d'Eugène Bailly, résistant de Maincy qui a été fusillé en 1944 par les Allemands. Ce travail de commémoration se fera avec la participation des enfants de l'école « Jean de la Fontaine ».

Commission de Mme Ludivine BOULAY-MOUZON (Adjointe), M. Alain PLAISANCE (Maire), Mme Martine BOUCHERON, Mme Anne MADJLING, Mme Mélanie TOUCHARD et de Mme Emilie BOISSON.



SOIRÉE CINÉ DÉBAT

Dans le cadre de sa politique enfance et de l'accompagnement à la parentalité, le comité de pilotage a proposé le visionnage d'un film, une soirée ciné débat a donc été organisée le 10 novembre dernier.

En préambule, une présentation sur la différence a été diffusée. Le choix du film s'est porté sur « Wonder » film dramatique américain co-écrit et réalisé par Stephen Chbosky, sorti en 2017. Il s'agit de l'adaptation du roman éponyme de R. J. Palacio (2012). À l'issue du film, a eu lieu un débat. Afin que les parents puissent participer à cette soirée, a été mis en place une pyjama et pizza partie à l'accueil de loisirs pour les enfants.

Pour ce premier rendez-vous, 44 participants ont répondu présents.

Le taux de satisfaction est de 90 % sur l'ensemble de la soirée (bon choix du film, introduction sur les concepts).



L'ATELIER « BIEN DANS SON ASSIETTE »

L'atelier a eu lieu le mercredi 13 décembre dernier à la salle Marie-Louise Gibouret dans le cadre du comité parentalité avec l'accompagnement de la Caf.

Il avait pour objectif de réaliser en famille (parents et enfants) des desserts destinés aux aînés de Maincy pour le traditionnel goûter des anciens qui se déroulait le lendemain.

Parents et enfants se sont donc mis aux fourneaux afin de proposer à leurs aînés des mets fins et variés.

À la carte :

- Une mousse au chocolat
 - Des sablés de Noël (Un grand merci au papa pour son extraordinaire coup de main : musculation assurée)
 - Des pains d'épice grâce à la recette du magazine (Le four d'une maman nous a permis de les cuire à cœur)
 - Une crème brûlée (plébiscitée par une grande partie de nos anciens)
 - Une salade de fruits (une maman a mis toute son énergie avec les enfants pour rendre les fruits de saison succulents avec un zeste de citron)
- Le goûter des anciens a été un réel succès

Les aînés souhaiteraient pouvoir remercier les cuisiniers en direct.
Un grand merci à l'ensemble des participants.

Rendez-vous en 2024 !





SORTIE ADOS

Dans le cadre de la commission enfance et jeunesse, une journée de partage et d'échanges destinée aux ados a été organisée, le 16 décembre dernier. Les jeunes ont répondu présents.

Au programme étaient prévus

- Restauration à la Pizzeria
- Partie de bowling, où les filles ont brillé par leurs scores
- Séance cinéma avec le film « Wonka », film américano-britannique réalisé par Paul King, qui raconte la jeunesse de Willy Wonka, le personnage du roman Charlie et la Chocolaterie de Roald Dahl.

L'année prochaine, le rendez-vous est pris pour une sortie à la patinoire.

SORTIE INTERGÉNÉRATIONNELLE « EMMÈNE TES GRANDS-PARENTS AU CINÉMA »

Afin de favoriser le lien intergénérationnel, le mardi 27 décembre dernier, les enfants de Maincy ont convié leurs grands-parents pour une sortie ciné. L'occasion de partager un beau moment propice aux échanges autour du film « WISH » de Walt Disney. Les participants ont passé une belle journée, réelle source d'enrichissement mutuel. Ils ont souhaité renouveler ce moment. Rendez-vous donc en 2024.



LE COMITÉ DE LA PARENTALITÉ DE MAINCY

Rétrospective :

En 2023, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, le comité a organisé plusieurs temps forts

I- Conférence sur la prévention de la surexposition aux écrans : 17 mars 2023

II- Conférence avec Jean Epstein : 9 juin 2023

III- L'inclusion avec le ciné débat « Wonder »

IV- Atelier « Bien manger dans son assiette »

Pour l'année 2024, le comité à la parentalité a proposé les thèmes suivants :

- 1) L'enfant et le sport
- 2) Les jeux en bois et en famille/et jeux de société
- 3) L'atelier « bien dans son assiette »
- 4) Découverte des alentours « A la recherche de l'écureuil de Maincy »
- 5) Faire un théâtre forum « La gestion de conflits dans la fratrie » Notion de violence ordinaire, d'éducation positive
- 6) Conférence sur la confiance en soi

Commission de Mme. Josée Argentin (adjointe), M. Alain PLAISANCE (Maire), Emilie BOISSON et M. William LHERMIGNY



ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 2023/2025

Le jeudi 30 novembre, dans la salle du conseil municipal a eu lieu l'élection du Maire du conseil municipal des enfants.

Mathilde Mo a été élue à l'unanimité.

Election des adjoints

5 candidats se sont présentés :

- Rose Courtaillier
- Malhonn Lionné
- Alistair Brown

- Inaya Passoni

- Madiba Mendy

Les deux adjoints élus sont Rose Courtaillier et Malhonn Lionné

Projets du Conseil :

- Créer une figurine et/ou des panneaux de sécurisation des abords de l'école
- Remettre la cabane dans le parc
- Disposer des nichoirs à oiseaux, des maisons d'hérisson / des fontaines à eau sur le village
- Créer un skate parc sur l'ancien terrain de football



L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

En 2024, le conseil d'agglomération de Melun Val de Seine va mettre en œuvre un atlas de la biodiversité.

- L'atlas de biodiversité communale (ABC) qu'est-ce que c'est ?

- L'ABC est une démarche volontaire permettant aux communes ou aux intercommunalités de mieux connaître la biodiversité de leurs territoires, de sensibiliser à cette richesse et d'aider aux décisions locales.

- L'atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche volontaire qui vise notamment à mieux connaître la biodiversité présente sur le territoire et sa richesse. Il peut être élaboré à l'échelle communale.

Les sciences participatives

C'est quoi ?

On a tous eu, à un moment ou à un autre, l'occasion d'observer la nature et sa diversité, en s'en étonnant ou en s'émerveillant.

Observer pour son plaisir, c'est bien... mais observer et faire profiter la communauté scientifique de ses observations, c'est mieux ! C'est ça, les sciences participatives : des programmes scientifiques auxquels on peut tous, spécialistes ou amateurs, contribuer par de la collecte d'observations, sur la base du volontariat.

À quoi ça sert ?

En premier lieu à améliorer les connaissances sur la biodiversité. Programmes de recherche scientifique, inventaires d'espèces : mieux on connaît la biodiversité, mieux on peut la protéger. Mais aussi à éduquer et sensibiliser aux enjeux sur la biodiversité, à travers l'implication citoyenne et la pédagogie par l'action.

Pour qui ?

Pour tous ! Que vous soyez débutant, initié ou expert dans le domaine de l'observation. Dans tous les cas, vous bénéficiez du soutien d'observateurs experts qui pourront vérifier vos identifications. Oiseaux, mollusques, plantes, insectes pollinisateurs... : quels que soient vos centres d'intérêt, vous trouverez forcément votre bonheur dans la grande variété des programmes de sciences participatives.



« Le principe : photographier les insectes en train de butiner, puis les identifier grâce à la clé de détermination en ligne. Une manière de créer de véritables "collections", qui serviront de base pour répondre à de nombreuses questions scientifiques.

Grâce à un protocole simple et attrayant, le Spipoll est ouvert à toute personne souhaitant y participer, quel que soit son niveau de connaissance naturaliste ».

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en mairie avec votre nom, adresse, mail et numéro de téléphone.

Samedi 11 novembre, le cortège a quitté la mairie peu avant 11h00, pour se rendre aux monuments aux morts, Alain Plaisance (Maire de Maincy) et Claude Lemagne (président de Ulac) ont déposé une gerbe de fleur. M. Plaisance a ensuite prononcé un discours pour rendre hommage aux soldats morts pour la France. Puis le cortège est allé au cimetière où les enfants ont fleuri les tombes des soldats morts pour la France. Pour finir, l'équipe municipale a invité l'ensemble des participants à la cérémonie pour un pot de l'amitié à la salle Gibouret.

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier les enseignants de l'école primaire Jean de la Fontaine et leurs élèves, les associations "Ulac" (Anciens combattants) et "Maincy pour ses enfants" (Parents d'élèves) et M. Empis Victor (porte drapeau) pour leur présence et leur participation à la cérémonie du 11 novembre.



GOUTER DES AINÉS

Le jeudi 14 décembre 2023, la municipalité et le CCAS ont organisé le traditionnel gouter des anciens dans la salle Gibouret.

Cette rencontre a permis, comme chaque année, à de nombreux anciens de se retrouver pour échanger dans une ambiance festive, accueillis par Stéphane Fondanesches, 1er adjoint en charge de la vie locale et par M. le Maire, Alain Plaisance.

Pour l'occasion, Mme Argentin (Adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse) avait apporté les desserts (crème brûlée, mousse au chocolat, pain d'épices, sablés de Noël et salade de fruit) confectionnés la veille lors d'un atelier « Bien dans son assiette » réalisé par des parents et des enfants de la commune.

Nos anciens ont pu déguster ces desserts et boire un verre entre amis. En fin d'après-midi, chacun a pu repartir avec son colis de Noël et le souvenir d'un bon moment passé ensemble.

Un grand MERCI à l'équipe du CCAS, M. Philippe VAURE, Mme Alice CANNAVO, Mme BOURIGAULT Colette et aux élus présents.

Commission de M. Stéphane FONDANESCHES (1er Adjoint), M. Alain PLAISANCE (Maire), Mme Martine BOUCHERON, Mme Mélanie TOUCHARD, M. Dominique BALDUCCI et M. Stéphane MASSÉ



TRANSPORTS

BUS : le centre-ville de Melun désormais desservi par le 3613

- La ligne 3613 qui vous amène de Maincy à la gare de Melun en 17 minutes depuis le 1er septembre 2021 s'arrête depuis le mois de novembre 2023 en centre ville (à l'aller – arrêt Mail Gaillardon ; au retour - arrêt Gambetta). La ligne dessert le centre commercial de Rubelles à la gare de Melun en passant par Maincy (deux arrêts : Paul Cézanne et Place de Maincy). La fréquence des bus est de 30 minutes du lundi au vendredi en début et fin de journée. Dans la journée, il faut utiliser le TAD (transport à la demande).

Extraits des horaires pour le sens Maincy – gare de Melun en début de journée

MAINCY	Paul Cézanne	6:23	6:52	7:23	7:52	8:28	8:59
	Place de Maincy	6:24	6:53	7:24	7:53	8:29	9:00
MELUN	Route de Nangis	6:27	6:56	7:27	7:56	8:32	9:03
	Mail Gaillardon	6:30	6:59	7:30	7:59	8:35	9:06
	Gare de Melun Quai dépose	6:40	7:09	7:40	8:09	8:45	9:16

Pour le sens gare de Melun – Maincy en fin de journée

MELUN	Gare de Melun	16:40	17:19	17:54	18:20	18:59	19:20	20:05	20:20
	Gambetta	16:45	17:24	17:59	18:25	19:04	19:25	20:10	20:25
VAUX-LE-PÉNIL	Route de Nangis	16:50	17:29	18:04	18:30	19:09	19:30	20:15	20:30
MAINCY	Place de Maincy	16:55	17:32	18:07	18:33	19:12	19:33	20:18	20:33
	Paul Cézanne	16:56	17:33	18:08	18:34	19:13	19:34	20:19	20:34

- Le transport à la demande (TAD) est à disposition en dehors des horaires de fonctionnement de la ligne 3613 et le samedi toute la journée. Vous commandez le bus, il vous prend à l'un des arrêts de la commune et vous dépose à l'un des trois points de concentration (centre commercial Rubelles, centre commercial de l'Almont et Melun 3 horloges) où vous pouvez ensuite disposer d'un réseau dense de transports urbains. Pour commander votre bus, télécharger l'application TAD (tad.idfmobilites.fr) ou appelez le 09 70 80 96 63. Les billets de transports peuvent être acheter au Mail Gaillardon ou par SMS (envoyer TAD36 au 93100) ou directement dans le bus. Le coût du ticket individuel est de 2,5 €.

Notre ligne a rencontré des problèmes de fiabilité notamment en raison de panne des bus. Suite à l'action de la commune, de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine et d'Ile-de-France Mobilité, le prestataire, Transdev a affecté un véhicule supplémentaire sur la ligne afin de pouvoir remplacer le véhicule en panne le temps de la réparation.

Si vous avez des remarques à formuler concernant le service offert par cette ligne de bus 3613, n'hésitez pas à les adresser par mail à la Mairie (objet : bus 3613), nous pourrions ainsi en faire état lors des réunions que la Mairie organise avec la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine en charge de la mobilité et le prestataire Transdev.



Les membres du conseil municipal et l'équipe de collaborateurs vous présentent leurs meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Mairie
3 rue Alfred et Edme Sommier
77950 - Maincy
Tél. : 01 60 68 17 12
Email : mairie@maincy.fr
www.maincy.fr

La Mairie est ouverte au public:
Lundi, Mardi: de 8h30 à 12h00,
Jeudi, Vendredi: de 13h30 à 17h00,
Samedi de 10h00 à 12h00, (Sur rendez-vous)
Mercredi: fermeture.